

DÉCISION DU PRÉSIDENT N°2023-079

du 25 août 2023

Référence de la nomenclature issue de l'application « ACTES » : 113

Le président de Haute-Corrèze Communauté,

Vu la délibération n° 2020-03-02 en date du 16 juillet 2020 relative à l'élection du président ;

Vu la délibération n° 2020-06-02 du conseil communautaire du 17 décembre 2020 donnant délégation de pouvoirs du conseil communautaire au président ;

DÉCIDE

.....
ARTICLE 1
.....

Est approuvé le renouvellement du contrat à intervenir avec la société Finance Active – 46, rue Notre-Dame des Victoires – 75002 Paris relatif à l'accès et à la maintenance du logiciel de prospective financière et de gestion de la dette pour la période du 01/01/2023 au 31/12/2025.

Le montant annuel de la prestation s'élève à 7 660,56 € HT soit 9 192,67 € TTC.
.....

ARTICLE 2
.....

Autorise la signature dudit contrat.
.....

ARTICLE 3
.....

La présente décision sera transmise à monsieur le sous-préfet d'Ussel, et inscrite au registre des décisions.

Pour extrait conforme,
À Ussel, le 25 août 2023
Le président,
Pierre Chevalier


